



RECOURS AU MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Pour toute question, l'épicerie est votre interlocuteur privilégié. A l'écoute de vos besoins et attentes, de nombreux moyens sont mis à votre disposition pour les exprimer.

Dans le cas d'un différend manifeste, le consommateur doit impérativement prendre contact avec le professionnel par écrit pour tenter de régler le litige. Si le désaccord persiste, le consommateur peut alors saisir le médiateur de la consommation en fournissant un dossier contenant la lettre de réclamation adressée au commerçant, ainsi que toutes les pièces justificatives.

Conformément aux articles L 616-1 et R 616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est :

Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C)

14 rue Saint Jean 75017 PARIS

E-mail : cm2c@cm2c.net

Site internet : www.cm2c.net